

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre pour Liège et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Liège

## GAZETTE DE LIÈGE

### FRANCE.

Paris, le 28 août. — Le séjour de M. Huskisson à Paris a vivement fixé l'attention publique, d'après les graves événements qui se passent et qui semblent se préparer encore en Espagne et en Portugal. Ce ministre a eu plusieurs conférences avec M. le président du conseil. On assure qu'il est parti hier pour Londres.

— Notre correspondance particulière de Lisbonne et celle des journaux anglais vont jusqu'à la date du 15 août. L'une et l'autre donnent un nouveau degré de vraisemblance aux détails publiés sur le prochain retour de don Pedro au sein de sa patrie. D'après le rapport d'un bâtiment anglais qui a mouillé à Saint-Michel, ce prince se serait embarqué le 27 à Rio pour venir en Europe. Déjà la nouvelle de son voyage a ranimé les espérances des vrais amis de leur pays et de la constitution, et l'opinion publique commence à sortir de l'état d'apathie où on l'avait si long-temps tenue comprimée. Un autre effet des premiers bruits répandus à ce sujet, a été de donner un nouveau degré d'audace aux ennemis de la charte constitutionnelle : il y a lieu d'espérer que les imprudences, leurs tentatives et leurs fautes hâteront la chute de ce parti, et que l'empereur au moment de son débarquement n'aura plus à hésiter sur les mesures qu'il devra prendre. (*Courrier Français.*)

— Une lettre de Varsovie du 3 août porte que le comte Capod'Istria, en se rendant en Angleterre, était porteur de lettres de change pour une somme considérable, payables à Londres, afin d'être à même de remplir avec dignité la place de président de la Grèce.

— La lettre du conseiller Abrantès à sir William A'Court, ambassadeur d'Angleterre, vient de paraître. M. Abrantès expose les véritables motifs qui ont empêché la charte de don Pedro de s'établir d'une manière régulière en Portugal. L'arrivée prochaine de don Pedro donne à cette lettre un nouveau degré d'intérêt.

— C'est à tort que la *Quotidienne* affirme que la souscription pour la médaille de M. Canning est abandonnée. Elle se remplit au contraire tous les jours, et son succès est assuré.

### AFFAIRES DE LA GRECE.

Livourne, le 16 août. — Nous venons de recevoir une lettre de Cerfou en date du 6 août; elle annonce une victoire signalée que les Grecs ont remportée sur l'ennemi dans le Péloponèse. Ibrahim-Pacha, après la défaite qu'il a essuyée à Mégaspiléon et à Calavrita, voulut diriger ses troupes contre l'Acrocorinthe; ayant rassemblé toutes ses forces, il se mit en personne en route à la tête des Arabes. Les Grecs se présentèrent devant lui près de la ville de Vostitza, et le forcèrent à se retirer après avoir perdu un assez grand nombre de soldats.

— Une lettre de l'île de Zante, du 2 août, porte ce qui suit :  
« L'amiral Cochrane, après avoir brûlé le brick égyptien devant Alexandrie, et avoir porté la terreur dans les contrées ennemies, est retourné à Poros. Hier matin, une petite frégate de 36 canons et une goëlette de la flotte turque passaient devant notre île pour se rendre à Patras; tout à-coup l'amiral Cochrane parut près de Scrophès avec la *Hellas* et le *Soter* (sauveur) brick des philhellènes; vers midi, nous entendîmes une vive canonnade, et le soir nous eûmes la nouvelle d'un combat naval. Aujourd'hui, de grand matin, la *Hellas* s'est approchée de notre île, le *Soter* traînant après lui la frégate ennemie; l'étendard grec flottait sur ses mâts; les Turcs qui la montaient se sont vus forcés à la rendre après une résistance de dix minutes : cette frégate a souffert dans ses manœuvres par le canon de la *Hellas*; les matelots grecs étaient sur le pont de ce vaisseau et tâchaient de réparer le dégât; son grand mât a été cassé à l'endroit qui le reçoit, mais il est facile de le raccommoder. Les grecs se sont approchés si près de notre port, que nous distinguions les hommes au télescope. Quant à la goëlette turque, elle a été prise sans qu'elle ait reçu aucun dommage. Les vaisseaux grecs se sont dirigés vers Clarenza pour se mettre à l'ancre et armer la goëlette pour demain matin. »

### SITUATION DE LA GRECE.

On lit dans le *Constitutionnel* une lettre fort intéressante sur la Grèce, écrite à M. Félix Bodin, l'un de ses collaborateurs, par le colonel Blaquiére. Cette lettre est écrite au moment où le colonel s'embarque pour l'Angleterre. En voici un extrait :

Dieppe, 25 août.

« Mon cher ami, vous m'avez demandé mon opinion sur l'état actuel de la Grèce et sur son avenir; je vais vous la donner en peu de mots et avec sincérité, en attendant que j'aie publié à Londres ma troisième relation. Je vous écris au moment où je vais m'embarquer; c'est sur le sol de votre patrie que j'ai voulu recueillir mes notes et mes souvenirs; car la France y est pour beaucoup.

« J'avoue qu'au moment où j'ai quitté le théâtre de la guerre (vers la fin de mai) le désastre du 6 sous les murs de l'Acropolis et la récente incursion d'Ibrahim-Pacha dans la direction de Patras, avaient jeté la consternation dans les esprits; mais je n'ai point aperçu de découragement; l'énergie était toujours la même. L'idée de se soumettre n'est pas venue à un seul Grec; le cri est toujours de périr mille fois plutôt que de subir le joug musulman. Ceci n'est point une bravade; les faits sont là. Les cavernes qui abondent dans les montagnes de l'Étolie et du Péloponèse sont remplies de malheureux qui soutiennent leur vie comme par miracle et qui n'ont jamais parlé de se rendre. Ce sont des réfugiés de la Livadie, de l'Eubée, de Négrepont. On en a vu dans les rues des villages en ruines, tomber morts de faim. Parmi ces réfugiés il y a des femmes qui naguère habitaient ce qu'en Italie on nomme des Palais, et qui gagnent leur vie à fendre du bois, à porter de l'eau, ou à toute autre occupation pénible. Dans l'île de Kalamos, sur la côte d'Acarnanie, il y a 20000 femmes et enfants vivant dans la plus profonde misère. J'ai lu à Zante une lettre écrite par un chef de famille retiré dans une cave; il disait : Nous pouvons encore soutenir notre existence pendant quelque temps sans craindre d'être découverts par l'ennemi. Si la Providence, qui nous a sauvés tant de fois, ne vient pas à notre secours, nous irons au-devant des Turcs avec nos bâtons, et nous tâcherons de vendre notre vie.

« Ils ne se font point illusion sur la modération autrichienne du divan. Ils savent que son amnistie est l'extermination; ils savent qu'un jour Mahmoud a dit qu'il ne voulait des Grecs ni pour sujets ni pour esclaves; qu'il voulait seulement le sol de la Grèce, son domaine légitime; qu'il permettait aux Grecs de quitter la terre de leurs ancêtres, et d'aller vivre par tout ailleurs que dans ses états. Il suffit de suivre la politique de la Porte depuis l'insurrection, pour se convaincre que cette déclaration n'est point apocryphe; tel est le fond la pensée turque.

« On ne se fait aucune idée en Europe de ce que c'est que le soldat grec. Il est sobre et patient comme l'Espagnol et impétueux à l'attaque comme le Français. Le pain est pour lui un mets de luxe. Quand il ne lui reste plus quelques grains de froment ou d'orge à broyer entre ses dents, il arrache des racines. La campagne d'hiver que l'admirable Karaïskaki dirigea dans l'Étolie a montré toute la force d'âme de ces hommes. Ils marchaient nus pieds dans la neige, presque sans vêtements, c'était au milieu des montagnes voisines de Delphes, ou l'on sait que l'hiver est rude dans les montagnes, n'emporte sous quelle latitude. Ils furent trois jours sans manger, et ils furent vainqueurs dans la brillante affaire d'Arakova (décembre 1826).

« Mais il faut voir le côté défectueux. Les palicares les volontaires et recrues tous ces gens si admirables pour faire des héros ou des martyrs, pour souffrir, mourir ou vaincre, ne valent rien pour marcher en ordre. Ce qu'il y a de plus difficile, est de les discipliner. C'est là l'écueil contre lequel ont échoué tous les militaires européens dont le zèle et la patience furent tant de fois trompés, et qui ne sont pas tous rebutés. Telle est la cause de plusieurs échecs dans ces dernières années; on a compté sur les tactiki; mais, au moment décisif, on ne pouvait plus les retenir; ils combattaient en désordre à leur manière, et se faisaient écraser. Sans doute il était urgent de sauver Athènes l'impatience que montrait l'entrepreneur et généreux lord Cochrane pour acquiescer, avant tout, ce devoir périlleux, est digne des plus grands éloges. Mais ces malheureux Grecs qui n'avaient pas de baïonnettes se sont trouvés en face de la cavalerie turque, dont la supériorité est si connue. La résistance était

impossible. Toutefois l'Acropolis pouvait tenir encore quelque temps, surtout si l'on eût connu le traité des trois puissances. La capitulation hâtive, favorisée par l'amiral français dans une intention assurément philanthropique, pouvait être retardée, et ce point si important ne serait peut-être pas au pouvoir des Turcs. Il règne peu d'ensemble parmi ceux-ci. La jalousie empêche Kiutachi (Reschid-Pacha) et Ibrahim d'agir de concert. La nouvelle de l'intervention doit ranimer l'espoir des Grecs.

» Cette résistance de l'Acropolis pendant onze mois, dans des privations inouïes, n'en est pas moins admirable. Je n'ai pas besoin de citer ici votre brave Fabvier; il a voulu faire oublier l'échec de Karystos, et il a réussi. Son entrée dans l'Acropolis avec 600 tactiki et quelque peu de munitions, sous le feu des Turcs, est un très beau fait d'armes. Tous les autres officiers français, comme je vous l'ai dit à Paris, se sont couverts de gloire à cette malheureuse affaire du 6 mai, où les corps réguliers étaient commandés par Inglese, ancien officier de la grande armée. J'ai recueilli les noms de plusieurs d'entre eux; mais je voudrais pouvoir les nommer tous pour être juste. Vous avez appris la mort de votre ami Raffanel, qui était entré avec Fabvier dans l'Acropolis et qui succomba dans une sortie qu'il fit avec le brave colonel Robert.

» Une perte, qui sera long-tems cruelle pour la Grèce, est celle de Karaiskaki. Cet homme avait reçu de la nature le génie militaire; il avait l'instinct de la tactique. Sans la moindre connaissance de la théorie, il savait diriger les opérations les plus compliquées comme nos plus habiles généraux. Je le connaissais beaucoup; j'ai vu combien de ressources il y avait dans cette rare organisation. J'ai accompagné son cercueil à sa tombe; il était entouré de branches d'olivier, suivant l'usage antique, qui se conserve, ainsi que tant d'autres, parmi ceux de la Grèce moderne. J'en ai détaché le rameau que vous avez. C'est une précieuse relique d'un de ces illustres martyrs de la liberté.

» Le massacre de Saint-Spiridion, qui a profondément affligé et indigné l'âme généreuse du général Church, doit vous donner une idée de l'état de la discipline chez ces hommes encore demi-barbares. J'ai failli aussi en être la victime, car j'y accompagnais les Turcs comme l'un des garans de la capitulation. Mais cela n'ôte rien de la sainteté de la cause grecque, et ne doit en détacher personne. Tant de fois les Turcs ont usé de ces féroces représailles! Encore un peu de patience, et les Grecs deviendront un peuple européen: c'est à eux que nous devons la civilisation; ils y ont plus d'aptitude que nous-mêmes; comment resteraient-ils toujours ce qu'ils sont? Mais il faut plus d'un an pour que ces hommes passent de l'état d'esclaves révoltés à l'état de citoyens libres; il leur manque un centre, un lien politique fortement serré, un gouvernement vigoureux. Jusqu'ici ils n'ont eu, comme vous l'avez dit, que la centralisation du danger; il leur faudra, si la paix se fait, celle de l'intérêt public, de la loi, de l'autorité constituée et respectée. C'est à leurs ennemis qu'ils doivent de comprendre un peu l'importance de la tactique: s'ils n'avaient pas été chargés à la baïonnette, ils ne consentiraient jamais à s'en servir. Ce sont toujours les revers qui instruisent les hommes. Le général Church veut fermement les discipliner; il prend là une tâche immense; il éprouvera mille obstacles; mais s'il réussit, que ne devra point la Grèce à Fabvier et à lui?

.....  
» J'ai reconnu avec plaisir que cette idée de centralisation préoccupe tous les Grecs doués d'un peu de bon sens. J'ai assisté au congrès de Trézene, où l'on a bien voulu me consulter sur les décisions les plus importantes, car je suis en relations intimes avec tous les chefs du parti. Tous sentaient la nécessité d'une grande influence centrale, d'un point de réunion pour les opinions opposées, d'un homme enfin. Dès long-tems le nom du comte Capo-d'Istria est populaire en Grèce; on connaît son patriotisme et sa capacité d'un ordre supérieur; mais on éprouvait à son égard, et non-seulement par la crainte de la prépondérance russe et de l'opposition de l'Angleterre, des scrupules qu'il a été facile de lever. M. le comte Capo-d'Istria est un véritable homme d'état; et ce n'est point à moi de le juger, quoique j'ai eu, pendant mon séjour à Genève, l'occasion de prendre sur son compte une opinion arrêtée; mais, ou je me trompe ou cet homme était le seul qui convînt à la situation actuelle de la Grèce. Il la connaît parfaitement, et si elle doit être appelée à l'existence politique, c'est à lui qu'elle la devra.

» Je vous écrirai de Londres où en est la cause grecque en Angleterre, et qu'elles sont les chances d'un troisième emprunt, que je crois indispensable et pour lequel on peut offrir aux prêteurs les meilleures garanties.

» Votre ami affectionné, E. BLAQUIÈRE, »

#### PAYS-BAS.

*Bruxelles, le 30 août.* — S. Exc. le ministre de l'intérieur, qui était arrivé à La Haye le 28, est depuis ce matin de retour à Bruxelles.

— En vertu d'une décision de S. A. R. le commissaire-général de la guerre, en date du 23 de ce mois, M. Snel, premier violon du Théâtre royal, est chargé de la direction de l'École normale de chant et de musique d'après la méthode d'enseignement simultané; cette école se composera des maîtres de musique, trompettes-majors et autres musiciens de l'armée, qui seront réunis à cet effet à Bruxelles le 15 octobre prochain.

— Voici de nouveaux détails sur l'incendie de la maison de détention de Vilvorde.

» Le feu a éclaté à minuit et demi; à une heure un fonctionnaire s'en étant aperçu, a exécuté sa consigne en tirant ses trois coups de fusil. A ce bruit l'alarme dans l'intérieur devint générale. Vers deux heures le feu s'est manifesté sur quatre points. Au moment de l'alerte, plusieurs forçats sortis de leurs cabanons s'étaient approchés d'un guichet en criant: *au feu!* et croyant par là, sans doute, intimider les gardiens. Ceux-ci conservèrent heureusement assez de sang-froid; la force armée fut introduite, et les forçats furent bientôt réincarcérés. Après des recherches attentives, on trouva la porte d'un cabanon forcée, et d'un autre côté une fausse clef en bois découverte de plomb, qui paraît avoir servi à ouvrir plusieurs portes. La veille, 150 pièces de toile avaient été emmagasinées, et il est à présumer que c'est après les avoir aérées et en les roulant qu'on a trouvé le moyen d'y introduire la matière qui a occasionné l'incendie, et dont l'effet de propagation aurait été calculé de manière à éclater au milieu de la nuit. Si cette particularité est constatée, on ne doute plus que l'incendie ne soit dû à la malveillance, quoique plusieurs personnes croient qu'il a été accidentel. Personne n'a péri. Deux prisonniers ont été blessés, l'un assez dangereusement à la tête, d'un coup de fusil, l'autre à la main de deux coups de baïonnette. La nouvelle est arrivée à Bruxelles à quatre heures et demie. Le général commandant de la province a donné ordre à la garnison de se rendre sur les lieux; les maréchaussées y sont arrivés les premiers. Les pompiers ont été prévenus à cinq heures et demie. Le commandant a eu l'heureuse idée d'embarquer sa troupe et ses pompes. Les hussards n° 8 sont arrivés à sept heures et l'infanterie à 8 heures.

« Parmi les particularités qui font preuve du dévouement que tous ceux qui ont été dans le cas de porter des secours, ont montré dans cette circonstance, on peut citer la conduite remarquable de quelques ouvriers du sieur Fleury, employés comme maçons aux constructions de l'établissement, et qui se sont trouvés cernés par les flammes, au point d'être dans la nécessité de crever un plafond pour s'échapper. »

LIÈGE, LE 31 AOÛT.

Une Maison de santé pour les aliénés, dirigée par plusieurs de nos plus habiles docteurs, doit incessamment être ouverte dans notre ville. Le prospectus d'un établissement si nécessaire et qui manquait à nos provinces, paraîtra sous quelques jours.

— Trois nouveaux journaux, l'*Eclair*, feuille politique, la *Gazette des Tribunaux* et l'*Observateur Médical*, sont annoncés pour paraître incessamment, le premier à Maëstricht, et les deux autres à Liège. Les éditeurs font connaître dans leurs prospectus, l'esprit d'indépendance et le but d'utilité dans lesquels ces journaux seront rédigés.

L'*Observateur Médical*, aura pour rédacteurs MM. Ansaux fils et Voltem, docteurs en chirurgie; Frankinet, Ern. Grégoire, Royer et H. Sauveur fils, docteurs en médecine.

*Etat de la Colonie de répression de la mendicité pendant le mois de juin 1827.*

Les divers rapports que l'on reçoit de cette Colonie sont de nature à satisfaire tous les membres de la Société de Bienfaisance; et toutes les personnes qui ont visité cet établissement pendant le courant de cet été, ont été étonnées en voyant les résultats heureux déjà obtenus par la Société. Rien n'y présente le triste aspect d'un lieu de réclusion; rien n'intéresse davantage que de voir ces vastes champs, sur lesquels se trouvent répandues des troupes d'hommes et de femmes travaillant à changer la stérilité des bruyères en terres fertiles.

D'après les résultats que ces défrichements obtiennent dans la colonie de répression, il est probable que la société aura l'année prochaine de grands bénéfices à attendre du produit des récoltes, et que la colonie pourra dès lors suffire à ses besoins.

Quant aux colons mendiants, on remarque une amélioration sensible dans leur moral, et ceux même qui, à leur entrée au dépôt, avaient été signalés comme très vicieux et désobéissants, prouvent chaque jour qu'ils n'étaient point incorrigibles.

Plus de cent enfants fréquentent l'école, et font des progrès dans la lecture, l'écriture, le calcul et l'étude de la religion.

Le nombre des colons mendiants au dépôt, à la fin de juin 1827, s'élevait à 970 individus, tant hommes que femmes.

A la suite du rapport fait à M. l'administrateur des établissements de bienfaisance, et dans lequel on lui transmet l'état nominatif des mendiants qui se trouvaient au dépôt depuis un an et plus, et qui, pendant ce temps ayant fait preuve de bonne conduite, étaient parvenus à amasser un fonds de réserve de 25 florins, la commission permanente a été autorisée à élargir 17 de ces individus, en attendant que les décisions ultérieures de M. l'administrateur permettent d'en mettre un plus grand nombre en liberté. (Extrait du *Philantrope*.)

*De certains Monopoles entre les mains des gouvernements.*

Il est une foule de circonstances où le gouvernement influe sur la fortune publique, soit par ses réglemens sur les grains, sur le commerce de la boucherie, du charbon, etc., soit en devenant producteur lui-même, comme on le voit en France, et surtout en Espagne et en Italie. Il y a des monopoles tellement

odieux, qu'il suffit presque de les nommer pour voir éclater l'indignation publique, tels sont ceux sur le sel et le tabac, ces deux impôts qui frappent à coups redoublés sur le pauvre, et qui perpétuent indéfiniment sa misère.

Le sel est presque aussi commun que les pierres, le tabac le serait autant que le chiendent : pourquoi condamner les classes les plus laborieuses à se priver de ces deux indispensables denrées, ou à les acheter, viles qu'elles devraient être, à un prix exorbitant ! Que diriez-vous si le gouvernement comblait vos puits, pour vous forcer à lui acheter de l'eau ? Telle est pourtant sa manière de procéder lorsqu'il détruit des salines naturelles, ou qu'il arrache vos plants de tabac. Indépendamment de l'outrage fait à l'humanité par l'anéantissement d'un produit utile, il vous oblige à travailler pour acquérir au prix de mille sueurs un bien que la nature vous avait mis gratuitement sous la main. Ainsi faisaient ces abominables colons des Moluques, quand leurs mains sacrilèges brûlaient les arbres à épices. Vous les méprisez pourtant, et vous les imitez !

Quelquefois le monopole est décoré du nom pompeux d'utilité publique, comme lorsque le gouvernement s'arroge le droit de vendre ou de produire seul une marchandise. La manufacture de tapis des Gobelins, celle de porcelaines de Sèvres, l'exploitation de certains théâtres, tout cela se soutient aux frais des contribuables et à leur détriment. On paye à Paris huit cent mille francs par an pour l'entretien de l'Opéra. A ce prix sans doute le peuple français a la faculté d'y entrer aussi aisément que dans une église ? Point du tout, il lui en coûte près d'un million pour y payer sa place beaucoup plus cher que dans tous les autres théâtres.

Tels sont les résultats de ces grands établissements trop souvent institués par les gouvernements pour enrichir leurs créatures. C'était bien pis en Espagne, dans le temps des prétendues prospérités de cette nation ; on n'y voyait que des manufactures royales. Le roi était marchand de tabac, à Séville ; marchand de draps, à Ségovie ; marchand de soieries, à Valence ; marchand de sel partout : et comme il produisait seul, il fallait bien le venir trouver dans ses magasins. Aussi ne s'occupait-il guère des routes et des canaux. Les caravanes de mulets arrivaient toujours, un peu plus tôt, un peu plus tard. Dans les colonies d'Amérique les abus étaient encore plus criants ; on mettait jusqu'à huit mois pour aller d'Omoa à Guatimala, distance de quatre vingt six lieues ! Ces abus sont assez éclatants pour qu'on soit dispensé de recourir aux principes, qui, d'ailleurs, se présentent naturellement aux lecteurs, aussi bien que les conséquences. (Ext. d'un discours de M. de Blanqui.)

**Les fabricans et les tailleurs.** Le *Courrier français* en rendant compte de l'exposition des produits de l'industrie, fait une remarque extrêmement juste et que nous croyons devoir reproduire. « L'amélioration des matières premières, dit-il, et la diminution de prix, l'emploi des machines et les perfectionnements apportés dans la main-d'œuvre ont beau diminuer les frais de la fabrication du drap, toute l'économie qui en résulte, loin de profiter en rien au consommateur, est absorbée par les intermédiaires ; et s'arrête toute entière entre les mains des tailleurs, qui font sur un habit les mêmes bénéfices que le fabricant sur une pièce de drap. Il y a là un abus scandaleux, dont le public doit cesser enfin d'être dupe. »

« L'intérêt des marchands autant que des manufacturiers est de mettre un terme à cet abus, car il restreint évidemment la consommation ; tel qui n'use qu'un habit par an en achèterait deux. Un des meilleurs moyens pour arriver à ce but est d'indiquer les prix sur les étoffes exposées. Les comparaisons auxquelles cette mesure donnera lieu feront naître la clameur publique. L'indication des prix est d'ailleurs, dans ce concours ouvert à l'industrie, un élément indispensable pour apprécier ses nouvelles conquêtes ; car ici le progrès réel consiste à faire aussi bien à meilleur marché, ou mieux au même prix. C'est ainsi que les classes laborieuses, qui forment la majorité, participeront à leur tour aux avantages introduits par le perfectionnement des arts. Nous ne voyons donc pas de plus digne exemple à citer au commerce que celui que M. Ternaux renouvelle cette année. Ce célèbre manufacturier, qui a déjà si bien mérité de l'industrie nationale, fait connaître sur des cartes imprimées déposées à côté de ses produits, la valeur des habits confectionnés avec ses draps. Voici le tarif arrêté pour un habit tout fait, drap bleu ou drap noir. »

Qualité du drap.	Prix de l'habit.
1 <sup>re</sup> . . . . .	100 f. (1)
2 <sup>e</sup> . . . . .	90
3 <sup>e</sup> . . . . .	80
4 <sup>e</sup> . . . . .	70
5 <sup>e</sup> . . . . .	60
6 <sup>e</sup> qualité . . . . .	50 f.
7 <sup>e</sup> . . . . .	45

On peut avoir un habit de drap cachemire de couleur pour 80 f. Enfin, on a de bons habits en drap noir, qui, tout faits coûtent :

Les habits des trois premières qualités sont doublés en soie. M. Ternaux s'est assuré d'un certain nombre de tailleurs habiles qui travaillent pour les personnes qui voudront se faire habiller avec des draps pris dans ses magasins. La redingotte en castorine, en alpagas ou en anglaise, toute faite, coûtera 38 fr.

(1) Les habits de 1<sup>re</sup> qualité, coûtent à Paris chez les tailleurs, jusqu'à 140 fr., ceux de 2<sup>e</sup>, 130, etc.

**Formule d'un médicament propre à préserver de la scarlatine.**

Extrait de Belladone (préparé récemment et avec le suc évaporé) (1). . . . . 3 grains.  
Eau de canelle. . . . . 1 once.

On dissout l'extrait dans l'eau de canelle. (Kunsmann)  
Cette solution s'administre à la dose de trois gouttes, deux fois par jour, aux enfans d'un an ; on ajoute une goutte par année pour les enfans plus âgés ; mais on ne doit pas dépasser la dose de 12 gouttes. On commence l'emploi de ce préservatif lors des premiers indices de danger, c'est-à-dire lorsque la scarlatine se déclare chez quelques individus. On n'abandonne le traitement que lorsque l'épidémie a cessé, ou lorsque le sujet n'est plus exposé à contracter la maladie.

(1) On doit prendre un extrait bien préparé : s'il n'est pas récent il faut employer de préférence un extrait sec, conservé dans un flacon bien fermé.

Voici le tableau officiel des artistes composant notre nouvelle troupe dramatique. On verra qu'il diffère peu des premiers renseignements que nous avons publiés il y a quelque temps :

- Messieurs Bernard, directeur ; N. Dreulette, régisseur.
- Opéra, traductions et vaudevilles.**  
Messieurs Campigny, 1<sup>er</sup>. ténor en tout genre.  
Bazin, Philippe et Gavaudan.  
Albert, 2<sup>e</sup>. ténor et Colin.  
Molinier, bariton, Martin Lays.  
Egee, 1<sup>re</sup>. basse en tout genre, (il ne sera à Liège que le premier novembre.  
Bernard, fils, 1<sup>re</sup>. basse en tout genre.  
Varnier, 2<sup>e</sup>. basse et 1<sup>re</sup>. au besoin.  
St.-Paul, Laruelle, Juillet, Bailli, etc.  
Amédée, trial et jeune comique.  
Laborde, 2<sup>e</sup>. Colin et 3<sup>e</sup>. ténor.  
Dutrieux, utilité.  
Dreulette, rôles de convenance.  
Beaufils, annonce, utilité comique.  
St.-Paul, fils, id.  
Mesdames Caruel, 1<sup>re</sup>. chanteuse à roulades en tout genre.  
Bazin, 1<sup>re</sup>. chanteuse sans roulades, mère Dugazon.  
Dechanel, 1<sup>re</sup>. Dugazon, St. Aubin, etc.  
Henry, 2<sup>e</sup>. Dugazon, 1<sup>re</sup>. au besoin.  
Castel, 1<sup>re</sup>. Duégne.  
St.-Paul, 2<sup>e</sup>. Duégne, 2<sup>e</sup>. mère Dugazon.  
Colombe, 3<sup>e</sup>. chanteuse.  
Mde. \*\*\* , coriphée, utilité.  
Dans le vaudeville rôles annexés auxdits emplois.  
Huit dames de chœurs, douze Messieurs de chœurs.

- Comédies, Tragédies et Drames.**  
Messieurs Florent, 1<sup>ers</sup>. rôles, fort jeunes premiers.  
Bazin, 1<sup>ers</sup>. rôles et jeunes premiers.  
Albert, 3<sup>e</sup>. amoureux et second.  
Egee, pères nobles et financiers.  
Bernard, fils financiers.  
Henry, Pères nobles, financiers et rôles de convenance.  
St.-Paul, 1<sup>er</sup>. comique.  
Amédée, 2<sup>e</sup>. comique.  
Dreulette, rôles de convenance.  
Dutrieux, utilités.  
Beaufils, annonces et utilités.  
St.-Paul, fils, idem.  
Mesdames Bazin, 1<sup>er</sup>. rôles.  
St.-Paul, mères nobles.  
Castel, caractères.  
Henry, jeunes premières et ingénuités.  
Colombe, 3<sup>me</sup>. amoureuse.  
Messieurs Ferdinand, 1<sup>er</sup> chef d'orchestre.  
Massard, 2<sup>me</sup> chef.

**COMMERCE.**

**BOURSE DE PARIS, du 28 août.** — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 103 fr 95 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 72 65. — Action de la banque, 2010 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0 Emprunt d'Haiti, 000 00.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 29 août.** — Dette active, 54 1/8 54 5/8. Différée 55 1/6. Bill de change, 18 1/2 91/6. Svnd. 4 1/2 97 3/4 131/6. Rente remb. 2 1/2 89 1/4. Act. soc. de comm. 87 3/4 88.

**BOURSE D'ANVERS, du 30 août.** — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 1/4. Rente remb. 00 Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int. 88 1/4.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court a été demandé à 118 p. A ; le Londres court et à terme ont été offerts, le court à fl. 11-97 1/2 P ; les deux mois à fl. 11-92 1/2, le Paris court a trouvé son placement à fl. 47 3/8, le papier à terme a été demandé, les deux mois à fl. 47 A, les 3 mois, à fl. 45 7/8 ; le Francfort court a 36, les six semaines à 35 3/4 131/6, le Hambourg manque il a été demandé. — Escompte 4 p. 0/0.

**PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 31 AOUT.**

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 7 93 c.  
id. de seigle, vieux, » » fl. 5 74 c.

**TEMPÉRATURE du 31 août.** — A 8 heures du matin, 11 degrés ; à une heure, 13 degrés.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**Lemoine-Randaxhe**, a l'honneur de prévenir le public, que dimanche et lundi prochain, fête à Beyne, il y aura BAL à son domicile à la grande salle à Beyne.

Lundi 3 septembre, on vendra chez **Davivier**, rue Velbruck, un très grand et beau bac en pierre, une très belle pierre plate, croisées, et chassis de foyer en cuivre. (590)

( ) Samedi 8 septembre 1827, la famille Jamotte, d'Amay, réexposera en vente aux enchères, chez le Sr. Wesmael, cabaretier à Ampsin, à deux heures de relevée, les objets qui vont être désignés, non adjugés à la première séance, et c'est sur la mise à prix ci-après fixée, savoir :

*Biens situés à Ampsin.*

	mise à prix.	
	fls.	cents.
5e. Lot. Grange sise à la Taverne à Meuse, avec remise, écurie, le tout couvert en ardoises, et la prairie y attenante mesurant 17 perches 30 aunes.	1181	25
12e. Lot. Prairie dite pré à Meuse, contenant 21 perches 80 aunes.	272	39
14e. Lot. Autre prairie sise au même lieu contenant 8 perches 72 aunes.	109	»
15e. Lot. Maison située à la Taverne à Meuse, couverte en ardoises, avec un jardin clos de murs donnant sur la Meuse, contenant 11 perches.	1181	25

*Biens situés à Amay.*

2e. Lot. Pièce de terre, sise sous les Vignes, contenant 14 perches.	189	»
5e. Lot. Pièce de terre, près du ruisseau de Wahairon, traversée par le chemin d'Entre-deux-Saisons, contenant 32 perches 70 aunes.	378	»
6e. Lot. Pièce de terre, dite aux Cinq Bonniers, à droite et contre le ruisseau de Wahairon, contenant 4 bonniers 29 perches 23 aunes.	4725	»
7e. Lot. Pièce de terre, dite la Grande Saison, située dans la belle campagne d'Amay, contenant 29 bonniers 64 perches P. B.	30,712	50

Le cahier des charges de cette vente est déposé en l'étude de M<sup>e</sup>. Grégoire, notaire, à Huy, et chez M<sup>e</sup>. Verninck, avoué, à Liège.

Maison présentement à louer, composée de 3 pièces par terre, cuisine et vestibule, 2 chambres, 2 caves et un beau jardin garni d'espaliers, jouissant de la plus belle vue, située faubourg Hocheporte, n<sup>o</sup>. 761 bis. S'adresser au n<sup>o</sup>. 202, rue Pierreuse. (959)

( ) Vendredi 7 septembre 1827, à deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude du notaire Pâque, rue St. Hubert, à Liège, une maison sise à Liège, rue du Cimetière, n. 556, devant l'église de St. Denis, joignant à M. Elias, représentant Marganne, aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

Le trois septembre 1827, à deux heures de relevée, le notaire Detrootz, vendra aux enchères, en son étude, rue de Heusy, n. 1037, à Verviers, à la requête du sieur Antoine Massin et autres, de Verviers, une maison cotée 1415, avec cour et dépendances, située à Verviers, rue des Souris, occupée par le sieur Thys et autres.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. Le même notaire est chargé de la vente de trois autres maisons situées au centre de ladite ville et placées avantageusement pour le commerce. (916)

( ) A louer le moulin Houbart, situé à Jupille. S'adresser au notaire Pâque, rue St. Hubert, à Liège.

*Vente de deux maisons au bourg de Hodimont.*

Mercredi cinq septembre prochain, à dix heures du matin, M. Barthelemy Joseph Seghaye et dame veuve de M. Pierre Joseph Seghaye, en qualité de mère et tutrice naturelle de son enfant mineur, assistée du subrogé tuteur, feront vendre publiquement par le ministère et en la demeure du notaire Lys, à Verviers, deux maisons situées rue Neuve au bourg de Hodimont, l'une tenant à Pierre Clermont et à une ruelle, l'autre derrière tenant à ladite ruelle.

Cette vente légalement autorisée, aura lieu devant M. le juge de paix du canton de Verviers; le cahier des charges présente toute sûreté pour l'acquéreur. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (849)

A louer pour mars prochain un beau bien, peu éloigné de la ville, contenant environ 9 bonniers assolés en cotillage, houblonnières meublées, terres arables et prairies bien arborées. S'adresser rue Vinave d'Ille, n. 44. (674)

Les courtiers J. M. Grisard, Hardy, pp. T. Kint, P. A. Kennis et C. J. Jan Den Nest, exposeront en vente publique, lundi 10 septembre 1827, à 3 heures de relevée, à la chambre des courtiers à la bourse d'Anvers pour compte de qui il appartiendra, 67 pipes Huile de Seville.

Provenant de la cargaison du navire Anglais Earl of Talbot, cap. Robert Potts, arrivé récemment de Malaga à la consignation de MM. J. J. G. Legros et C<sup>o</sup>, la marchandise est déposée dans leurs entrepôts particuliers, à la maison anséatique cave n<sup>o</sup> 7 et rue de l'Amman, n<sup>o</sup> 2069, où elle pourra être vue et examinée quatre jours avant la vente ou plutôt en s'adressant aux courtiers susnommés.

Une femme de la campagne, devant accoucher de suite et désirant être nourrice, peut se présenter au bureau de cette feuille.

( ) *Avis pour surenchère*

Le bien de Latinne, tenant au grand chemin et à la Mehaigne, d'un revenu net de cent douze florins, ayant été adjugé au prix de 1733 fls. 5 cents, toute personne peut surenchérir d'un dixième en faisant la déclaration devant le notaire Richard, avant le huit septembre.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

*En vente chez LEBEAU-OUWERX, libraire, place du Spectacle.*

*Lettres sur l'histoire de France*, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par Thiery, in-8°. Prix 3 fl. 18 c.

*Mélanges historiques et littéraires*, par Villemain, de l'académie française, in-8°. (ouv. en souscription) Prix 3-84 le vol.

*Histoire de la révolution d'Angleterre*, depuis l'avènement de Charles I<sup>er</sup>, jusqu'à la restauration de Charles II, par Guizot, 2 vol. in-8°. Prix 5-95.

*Histoire d'Angleterre* depuis la première invasion des Romains, par le docteur John Lingard, traduite de l'anglais sur la 2<sup>me</sup> édition par de Ronjoux, le vol. in-8°. (ouv. en souscrip-) Prix 1-50.

*Histoire de la garde nationale de Paris* depuis sa fondation jusqu'à l'ordonnance du 29 avril 1827, par Ch. Comte, auteur du *Censeur Européen*, in-8°. Prix 2-54.

*Histoire des ducs de Bourgogne*, par de Barante, in-12. (ouv. en sousc.) Prix 54 cents le vol.

*Histoire de Don Juan d'Autriche*, par Alexis Domesnil, in-12, Prix 84 c.

*Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon*, précédée d'un tableau politique et militaire des puissances belligérantes, par le général Foy. Prix 1-10 le vol.

*Histoire de la peinture en Italie*, par M. de Stendhal, 2 vol. in-8°. Prix 5-10.

*Mémoires d'une Contemporaine* ou Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la république, du Consulat, de l'Empire, etc., 4 vol. in-8°. (ouv. en sousc.) Prix 11-90.

*Mémoires de Don Juan Van Halen*, chef d'état-major d'une des divisions de l'armée de Mina en 1822 et 1823, 1<sup>ère</sup> partie, in-8°. Prix 1-50.

*Vie de Rossini*, par M. de Stendhal, ornée des portraits de Rossini et de Mozart, 2 vol. in-8°. Prix 4-25.

*Histoire de Don Quichotte de la Manche*, traduction de Filleau de St. Martin, édition mignonne, 8 vol. in-32. Prix 5-10.

*Mémoires de Beaumarchais*, 2 jolis vol., in-12. Prix 1-28.

*Le Gueux de mer*, ou la Belgique sous le duc d'Albe, 2 vol. in-12, Prix 1-70.

*Les pastorales de Longus ou Daphnis et Chloé*, traduction d'Amvot, revue, corrigée, complétée de nouveau, refaite en grande partie par Paul Louis Courier, vigneron, in-8°. Prix 2-12.

*Du Classique et du Romantique*, recueil de discours pour et contre, lus à l'academie de Rouen, in-8°. Prix 2-54.

*Le langage des Fleurs*, par Aimé Martin, avec 15 figures coloriées, in-8°. Prix 2-98.

*Education domestique* ou lettres de famille sur l'éducation, par M<sup>e</sup> Guizot, 2 vol. in-8°. Prix 5-10.

*Entretiens sur la physique et sur l'Astronomie*, d'après les méthodes de MM. Henry, Liot et Arago, in-12. Prix 2-54.

*Entretiens sur l'économie politique ou éléments d'économie politique*, dégagée de ses abstractions d'après Adam Smith, Say, Malthus, Mill, in-12. Prix 1-70.

*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Adam Smith, avec des notes et des observations nouvelles par le marquis Garnier, 6 vol. in-8°. Prix 15-30.

*Lettres à M. Malthus*, sur différents sujets d'économie politique notamment sur les causes de la stagnation générale du commerce, par J. B. Say, in-8°. Prix 1-50.

*Essai sur le principe de la population*, ou exposé des effets passés et présents de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain, suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de guerir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne, par Malthus, 4 vol. in-8°. Prix 8-50.

*De l'état actuel de la navigation de l'Angleterre*, discours prononcé dans la chambre des communes le 12 mai 1826, par M. Huskisson président du bureau du commerce, in-8°. Prix 1-70.

*Du système pénal et du système répressif en général*, de la peine de mort en particulier, par M. Ch. Lucas, avocat à la cour royale de Paris, ouvrage couronné à Genève et à Paris, in-8°. Prix 2-98.

*De la peine de mort*, par Ed. Ducpetiaux, in-8°. Prix 2-54.

*Traité de législation ou exposition des lois générales*, suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnaires, par Ch. Comte, 4 vol. in-8°. Prix 13-60.

*Code de la chasse et de la pêche*, ou recueil des lois et circulaires ministérielles rendues sur ces matières depuis 1291, jusqu'à nos jours. Suivi de la jurisprudence des arrêts et de modèles de procès-verbaux, de l'usage des gardes champêtres, forestiers et de pêche, in-18. Prix 1-25.

*Théorie générale de toutes les chasses au fusil*, à courre et à tir, pour le gibier à poil et à plume, contenant un traité sur les propriétés du fusil de chasse, la manière de dresser les chiens etc. etc., par une société de chasseurs, ornée de fig. in-12. Prix 2-54.

ETAT CIVIL du 30 août. — Naissances; 2 garç., 0 filles.

*Mariage 1, savoir; entre*

Jean Henri Louis Nix, second lieutenant à la 1<sup>me</sup> division, chevalier de l'ordre royal de Guillaume, en garnison à Louvain, veuf d'Agathe Adélaïde Lejeune, et Marie Catherine Ronveaux, sans profession, rue St. Severin, n. 722.

*Décès: 2 femmes, savoir:*

Marie Laurence Brouwir, âgée de 53 ans et 20 jours, journalière, rue Fiquet, n. 45, veuve en 2<sup>es</sup> noces de Jean Baptiste Thomas, et en 3<sup>es</sup> de Jacques Joseph Gillard.

Anne Catherine Rulkin, âgée de 26 ans 3 mois et 24 jours, rue St. Severin, n. 698.